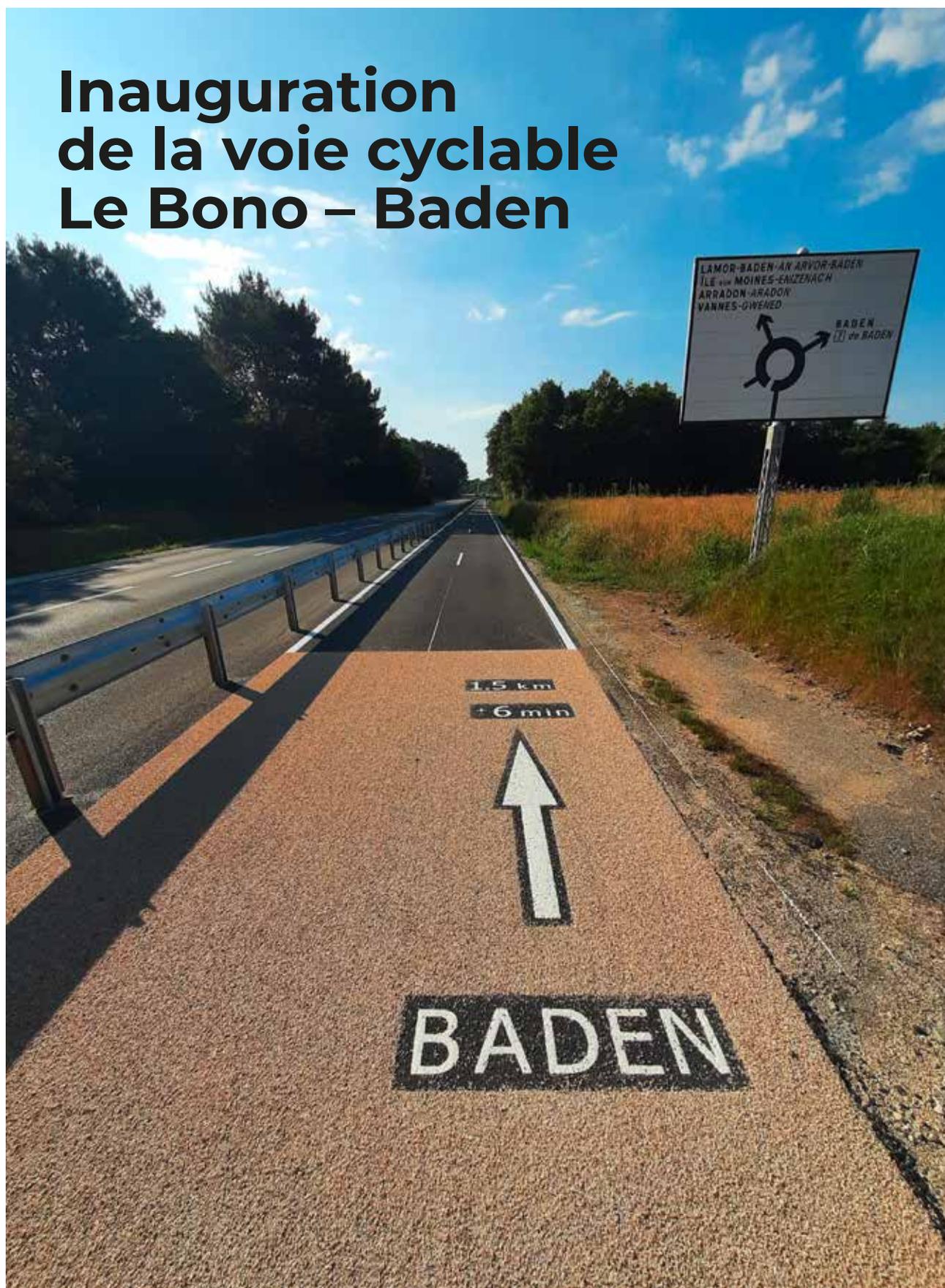


Inauguration de la voie cyclable Le Bono – Baden



**Dossier
de presse**

Juillet 2024

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60

presse@morbihan.fr

Sécurité, confort et innovation pour favoriser les trajets du quotidien

Vendredi 5 juillet 2024, le Président du Conseil départemental, David Lappartient a inauguré la piste cyclable reliant les communes de Le Bono à Baden aux côtés d'Yves Dreves et Patrick Eveno, Maires des deux communes et d'élus locaux.

Cette section de 2,4 km sur la route départementale 101, constitue un maillon supplémentaire de l'itinéraire Auray-Vannes. Cette infrastructure doit permettre à chacun, quel que soit l'objectif et le lieu de son déplacement, de parcourir les plus courts trajets du quotidien de manière durable.

Les travaux, qui ont intégralement été pris en charge par le Département, s'élèvent à 1,2 M€.

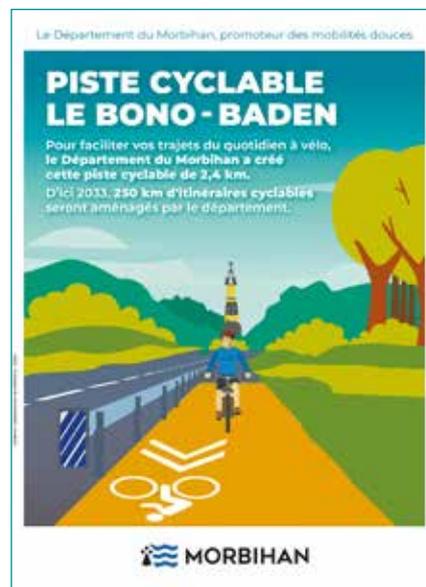
La poursuite de cette section jusqu'au giratoire de Pomper est actuellement en cours d'étude.

L'aménagement des pistes cyclables hors agglomération repose sur 3 principes portés et mis en œuvre par le Département.

Sécurité

Étant donné le volume du trafic routier et afin de sécuriser la voie cyclable, un dispositif de séparation a été implanté.

Un marquage axial et de rive ont été réalisés afin de sécuriser les flux et signaler les obstacles latéraux. Enfin, le Département a souhaité expérimenter la pose d'une résine colorée avec un revêtement granuleux avant chaque intersection pour alerter les usagers sur de potentiels risques de collisions.



Confort et innovation

Le vélo restant une alternative crédible à l'utilisation systématique de la voiture pour les courts trajets, il convenait de concevoir une infrastructure semblable à une route. La piste offre une largeur permettant à plusieurs cyclistes de se croiser à différentes vitesses. Son revêtement est un enrobé permettant de limiter sa dégradation dans le temps.

Afin de guider l'usager dans les déplacements, le Département a fait le choix d'un marquage au sol indiquant une destination, une distance et un temps de parcours calculé à une vitesse moyenne de 15 km/h.



Le Département du Morbihan, promoteur des mobilités douces

L'engagement du département du Morbihan en faveur des mobilités douces est clair : il vise à promouvoir une mobilité plus variée et durable sur l'ensemble de son territoire.

En juin 2023, le Conseil départemental a adopté un schéma départemental des mobilités. Ce schéma repose sur deux objectifs majeurs : offrir des solutions de déplacement diversifiées à chaque habitant du Morbihan et accompagner les dynamiques territoriales. Il s'agit notamment de créer des infrastructures cyclables sur tout le territoire et de soutenir financièrement les collectivités.

Avec son Programme de Solidarité Territoriale, le département soutient les territoires en adoptant une approche diversifiée des mobilités, conçue en concertation avec les citoyens et les collectivités.

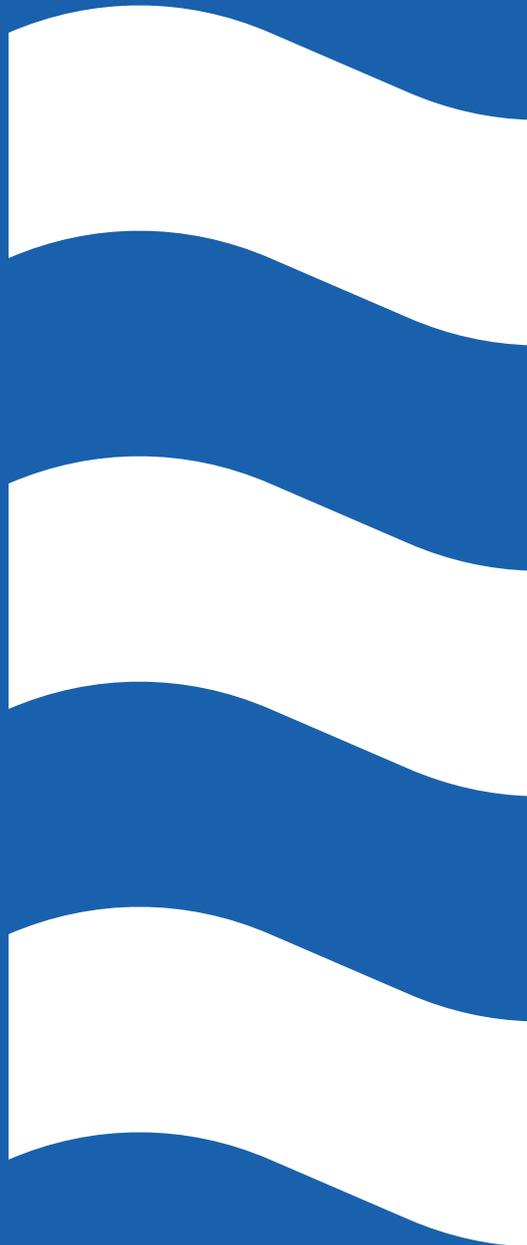
Le vélo pour tous les publics, pour tous les usages et dans tous les territoires

Pour répondre à l'ambitieux objectif de voir 15 % des déplacements réalisés à vélo d'ici 2050 et pour encourager la pratique cyclable dans les trajets quotidiens, le Département s'engage à créer 250 km de pistes cyclables supplémentaires d'ici à 2033.

Cette initiative, soutenue par un budget global annuel de 8 M€, témoigne de l'engagement ambitieux de la collectivité en faveur d'une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement.

Depuis des années, le Département s'engage dans la promotion des déplacements doux afin de créer des pistes cyclables sécurisées et confortables. Il apporte un soutien financier aux EPCI et aux communes avec un dispositif d'aide incitatif de 30 % des travaux et jusqu'à 50 % pour les ouvrages de franchissements des routes départementales.





MORBIHAN

**Hôtel du département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00**

morbihan.fr

